

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Expérimentation de Hubs de mobilité dans le cadre du projet européen MOBI-MIX

Cahier des charges

Ouverture : 1^{er} juin 2021

Clôture : 2 juillet 2021, 12h



Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat et de sa stratégie de développement de la filière d'excellence Mobilités et Transports durables, Valenciennes Métropole a souhaité prendre part à un projet de coopération européen INTERREG des 2 Mers : le projet MOBI-MIX. Ce projet vise à explorer les modalités de mise en œuvre de partenariat public/privé facilitant le déploiement de solutions de mobilité durable et partagée sur l'agglomération Valenciennoise. Afin d'évaluer l'apport de ces solutions dans le développement de l'intermodalité, une phase d'expérimentation du concept de « Hub de mobilité » est prévue de septembre 2021 à septembre 2022. S'inscrivant dans ce contexte, le lancement du présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à sélectionner des opérateurs proposant le développement d'une offre de services permettant de mettre en place des démonstrateurs de « Hubs de mobilité » sur 2 sites-pilotes de l'agglomération.

Partenaires :



1. Cadre de l'appel à manifestation d'intérêt

1.1. Présentation de Valenciennes Métropole

La communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole compte près de 200 000 habitants répartis entre les 35 communes qui composent le territoire.

Second pôle économique de la Région Hauts-de-France, Valenciennes Métropole accueille plus de 10 000 entreprises. Son développement s'articule notamment autour de 3 filières d'excellence : transports et mobilités durables, innovation et création numérique, logistique durable.

Idéalement situé au carrefour de l'Europe du Nord, le territoire Valenciennois a historiquement accueilli les industries ferroviaires et automobiles les plus innovantes sur son territoire (Alstom, Toyota, PSA-Peugeot par exemple).

Capitalisant sur ces grandes implantations et sur un tissu de TPE-PME d'un grand savoir-faire, Valenciennes Métropole a développé le technopôle Transalley, dédié aux Mobilités et Transports durables. Ce Parc d'Innovation de 34ha, de rayonnement international, comprend nombre d'infrastructures dédiées à la filière : solutions immobilières et foncières pour les entreprises, Institut des Transports et Mobilités Durables, Incubateur & accélérateur, piste d'essai et équipements de pointe. Transalley accueille déjà plus de 70 entités, dont le Pôle de compétitivité i-Trans.

Par ailleurs, avec plus de 15 000 étudiants sur le territoire, le territoire est aussi un des plus grands bassins de formation supérieurs de la région. L'Université Polytechnique Hauts-de-France, pluridisciplinaire et internationale, est notamment reconnue pour la qualité de ses formations professionnalisantes et pour ses recherches en transports et mobilité. Le Parc d'Innovation des Rives Créatives à Anzin accueille également les écoles RUBIKA, dédiées au numérique, de rayonnement international.

Valenciennes Métropole a fait des mobilités innovantes et durables un sujet stratégique et transversal, à la fois à travers son Plan Climat et sa stratégie de développement économique. La mobilité est en effet intimement liée à de multiples enjeux du territoire :

- Des enjeux environnementaux et sociaux : réduction de la pollution atmosphérique (43% des émissions de gaz à effet de serre sont liées à la mobilité sur le territoire), insertion sociale et professionnelle, amélioration de la qualité de vie et de la santé...
- Des enjeux d'attractivité : développement des solutions de mobilité, renforcement de la filière d'excellence Transport/Mobilité, soutien à l'innovation, amélioration de l'accessibilité pour les acteurs économiques, le tourisme...

Répondant à des enjeux majeurs, la mobilité durable s'inscrit pleinement dans les stratégies portées par les acteurs du territoire :

- La mise en œuvre du **Climat Air Energie Territorial 2020-2026 de Valenciennes Métropole** :
Le développement de la mobilité durable constitue un axe majeur de la stratégie d'action du territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et à la consommation d'énergie liées aux transports routiers et notamment à l'usage de la voiture.
- La valorisation des **savoir-faire d'excellence dans le domaine des transports et des mobilités durables** en lien avec le **technopôle Transalley** et l'**Université Polytechnique Hauts-de-France** :
S'appuyant sur l'implantation de grands groupes et les capacités de recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, cette stratégie a permis de constituer un écosystème dynamique pour le développement des transports et des mobilités durables. Regroupant entreprises, startups, laboratoires de recherche et établissements de formation, cette filière dispose de conditions de développement unique pour renforcer les synergies entre acteurs et favoriser l'innovation. L'offre de services du Parc d'Innovation Transalley permet notamment de donner accès à des équipements de pointe comme la piste d'expérimentation Gyrovia, des plateformes technologiques ou encore au centre de ressources et de promotion, l'Institut des Mobilités des Transports Durables (IMTD).

- La mise en œuvre du **Plan de Déplacements Urbains 2013-2023** porté par le **SIMOUV** :
*La politique de mobilité définie à l'échelle du Valenciennois repose sur un objectif général de réduction de la part modale de la voiture individuelle sous le seuil des 60% afin de pouvoir doubler la part du Vélo (de 2 à 4%) et atteindre les 10% pour les transports collectifs et les 27% pour la marche à pied d'ici 2023. La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur un **plan d'action** décliné en 6 axes :*
 - *Articuler les politiques d'urbanisme et de mobilité*
 - *Renforcer la mobilité pour tous*
 - *Développer un système de mobilité à coûts maîtrisés*
 - *Une maîtrise des circulations automobiles via l'ensemble des « outils » disponibles*
 - *Confirmer la mobilité dans son rôle de vecteur de dynamisme économique*
 - *Favoriser les changements de comportement de mobilité**Afin d'appuyer la stratégie en faveur de l'usage du vélo, un **Schéma directeur cyclable** a été réalisé par le SIMOUV. Identifiant le maillage nécessaire au développement de la pratique cyclable pour les déplacements quotidiens, notamment en rabattement sur le réseau de transport collectif, ce Schéma est en cours d'actualisation.*
- La dynamique de **revitalisation du centre-ville** portée par la Ville de Valenciennes dans le cadre notamment du programme *Action Cœur de ville*.
Dans ce cadre, une étude sur le développement des « modes doux » a été engagée par la Ville en partenariat avec le SIMOUV visant à identifier les leviers d'action en termes de partage de l'espace public et de services.

1.2. **Éléments-clés du diagnostic Mobilité :**

Les éléments de diagnostic établis dans les documents-cadres évoqués précédemment permettent d'identifier les **principaux enjeux en matière de mobilité** :

- **Une place de la voiture particulière à maîtriser**
 Avec près de 63% de part modal en 2019, la voiture constitue le mode de déplacements le plus utilisé sur le territoire du Valenciennois. Cette situation est source d'impacts environnementaux et sociaux non négligeables : pollution, bruit, occupation de l'espace, poids du transport dans le budget des ménages, sécurité...
- **Une clientèle du réseau de transport collectif à reconquérir**
 Le transport collectif urbain du Valenciennois, le réseau Transvilles, représente 5% de part modale avec une utilisation majoritaire pour les motifs « contraints », notamment les scolaires (43%) et les étudiants (8%). Ce réseau s'appuie sur une offre comprenant notamment :
 - Un réseau de 35 km de tramway composé de 2 lignes : la T1 Denain – Famars et la T2 Vieux-Condé - Valenciennes
 - Un réseau de 40 lignes de bus, dont 6 lignes essentielles
 - Un service de navettes gratuites desservant les centres-villes de Valenciennes (Le Cordon), de Saint-Amand-les-Eaux (Amanidtour) et de Denain (Villars Express) et reliant les principaux points d'intérêts (gare, parking, équipements publics, commerces...)
 - 5 parkings-relais à proximité du tramway
- **Une pratique de l'intermodalité à conforter**
 Représentant 1,6% des déplacements, la pratique de l'intermodalité est actuellement assez peu développée sur le territoire. Elle est liée pour près de 57% au réseau Transvilles et 43% au réseau TER. L'intermodalité entre le réseau Transvilles et la voiture (conducteur et passager) représente 13% des combinaisons. Le renforcement des interconnexions entre les différents moyens de transport, notamment au sein des parkings relais existants, constitue un enjeu important.
- **Un système vélo à déployer**
 Inscrite au PDU, la volonté de doubler la part modale du vélo (de 2 à 4%) s'est traduite par de premières actions : la mise en place d'une offre de vélos en libre-service dans le centre-ville à l'occasion de la coupe féminine de football, le développement de l'offre de stationnement vélo, la réalisation d'aménagements cyclables notamment lors de la requalification des axes structurants,

la définition d'un Schéma directeur cyclable par le SIMOUV, le lancement d'une étude « modes doux » sur le centre-ville de Valenciennes... La poursuite et l'amplification de cette dynamique permettra d'offrir les conditions optimales de développement de la pratique quotidienne du vélo.

► **Des acteurs de la mobilité à coordonner**

La mise en œuvre de la politique de mobilité du territoire repose sur une gouvernance associant un ensemble d'acteurs et notamment :

- **Valenciennes Métropole** : Communauté d'agglomération regroupant 35 communes et disposant de compétences dans des domaines clés pour l'organisation de la mobilité : aménagement de voirie communautaire, développement économique, politique de la ville, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, promotion de l'enseignement supérieur.
- Le **SIMOUV** (Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois) : Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire de l'arrondissement de Valenciennes comprenant Valenciennes Métropole et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Le SIMOUV a notamment en charge l'organisation et l'exploitation du réseau Transvilles, marque commerciale des transports urbains du Valenciennois.
- **Transalley** : Technopôle dédié au développement de l'innovation dans le domaine de la mobilité et des transports durables en collaboration avec les laboratoires de recherche de l'**Université Polytechnique Hauts-de-France**.
- Les **Villes** qui disposent de leviers d'action majeurs en matière notamment de réglementation du stationnement, de gestion de la voirie ou encore d'occupation du domaine public.

1.3. Le projet MOBI-MIX

S'appuyant sur le partage d'expériences à l'échelle européenne et l'expérimentation, le projet MOBI-MIX a pour objectif de faciliter l'implantation et l'adoption de solutions de mobilité durable et partagée et de solutions MaaS émanant du secteur privé, dans les métropoles partenaires, pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Initié en mars 2020, le projet s'achèvera en septembre 2022.

Le **consortium** est composé des membres suivants :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| - Ville de Rotterdam | - Technopôle Transalley Valenciennes |
| - Ville d'Anvers | - Université de Gand |
| - Norfolk County Council | - Université Gustave Eiffel |
| - Ville de Malines (Mechelen) | - POLIS |
| - Valenciennes Métropole | - Cambridge Cleantech |
| | - CoMoUK |

Afin d'accompagner la mise en œuvre du projet sur l'agglomération de Valenciennes, un **comité technique local** associant Valenciennes Métropole, le SIMOUV, Transalley, la Ville de Valenciennes et l'Université Polytechnique Hauts-de-France a été mis en place.

Sur le territoire de Valenciennes Métropole, la mise en œuvre du projet MOBI-MIX s'appuie sur la réalisation de **2 démonstrateurs de « Hub de mobilité »**, plateformes de services prenant appui sur des parkings relais (cf. encadré). En cohérence avec les dynamiques du territoire et les enjeux du projet, **2 sites-pilotes** ont été identifiés (cf. annexe 1) :

- **Le parking relais Nungesser / Pompidou**
- **Le Campus du Mont Houy / Transalley**

Le concept de « Hub de mobilité » – Source : CoMoUK (como.org.uk)

Les **Hubs de mobilité** sont des **lieux bien identifiés** connectés au réseau structurant de transport collectif proposant une **offre de mobilité partagée** associée à des **services de la vie quotidienne** avec pour objectifs :

- ➔ De **faciliter les déplacements intermodaux** en permettant notamment de combiner différents moyens de transport - collectifs, individuels et partagés - et répondre ainsi aux enjeux de la mobilité durable et inclusive,
- ➔ D'offrir des **services de proximité** permettant de renforcer l'attractivité de ces plateformes d'échanges intégrés au tissu urbain.



Illustration du concept de hub de mobilité

Les principales composantes :

- ➔ Une offre de **transport public** : bus, tramway, navettes, parking relais...
- ➔ Une offre de **mobilité douce et partagée** : vélos, trottinettes, aire de covoiturage, autopartage...
- ➔ Une **offre de services à destination des usagers** : totem d'information voyageurs, signalisation, espace d'attente, borne de recharge électrique, offre de stationnement vélo...
- ➔ Une **offre de service de proximité** : petite restauration, retrait de colis, consignes, service de livraison...

2. Problématique : enjeux de l'expérimentation

La mise en place de cette expérimentation constitue par Valenciennes Métropole et ses partenaires **une opportunité** pour :

➔ Promouvoir les mobilités partagées :

- Tester l'adoption par les usagers de solutions de mobilité partagée intégrées au sein de parkings relais pour le rabattement sur le tramway ou les déplacements du dernier kilomètre ;
- Identifier les conditions d'adoption du service (tarification, disponibilité du service...) et d'implantation dans l'espace public (partage de l'espace public, sécurité des usagers, gestion des conflits d'usage...);
- Identifier les leviers d'action permettant d'accompagner les changements de comportement ;
- Favoriser l'accès à la mobilité notamment dans sa dimension inclusive ;

➔ Favoriser l'intermodalité :

- Evaluer l'apport des Hubs de mobilité dans l'organisation de l'offre de transport et identifier les conditions de déploiement ultérieur de ces nouveaux lieux d'échanges à l'échelle de l'agglomération ;
- Déterminer la contribution des Hubs de mobilité au développement de l'intermodalité et à la réduction des émissions de CO2

➔ Accompagner le développement des outils numériques :

- Identifier les outils permettant d'améliorer l'expérience des usagers et de favoriser la mobilité inclusive ;
- Evaluer la contribution de ces outils pour l'amélioration de la connaissance des usages

➔ Développer les partenariats entre les acteurs de la mobilité

- Identifier de nouveaux cadres de partenariat entre les acteurs ;
- Valoriser les synergies avec la filière d'excellence des mobilités et des transports durables.

3. Objectif et axes de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre du projet européen MOBI-MIX. Il a pour objectif d'expérimenter la mise en œuvre du **concept de hub de mobilité** sur **2 sites-pilotes** de l'agglomération sur une période de 12 à 18 mois.

L'objectif est de sélectionner des opérateurs en capacité de proposer une offre de service correspondant à **2 des axes du concept de Hub de mobilité** :

➔ **Axe 1 : Expérimenter les mobilités partagées en libre-service**

Cet axe concerne la mise en place de services de partage de véhicules, cycles et engins permettant le déplacement de personnes ou le transport de marchandises, mis à disposition des utilisateurs sur la voie publique et accessible en libre-service, sans station d'attache.

La place des outils numériques dans l'usage des solutions, dans le développement des pratiques intermodales et dans la compréhension des attentes et besoins des usagers constitue une dimension du projet. Une réflexion autour de la façon dont les outils numériques pourront s'interfacier sera envisagée avec le candidat retenu.

➔ **Axe 2 : Innover dans les services et l'animation de mobilités**

Le concept de Hub de mobilité repose sur la mise à disposition des usagers d'une offre de services complémentaires permettant d'optimiser les déplacements intermodaux.

Le candidat est libre de présenter tout service de proximité répondant au cadre d'expérimentation du projet Mobi-Mix.

Ces projets pourront notamment réfléchir à la place du digital dans l'animation et la promotion des mobilités.

La mise en œuvre de ces services dans l'espace public s'appuiera sur les éléments de cadrage définis par les autorités compétentes, ainsi les porteurs de projets sélectionnés devront conclure, avec les autorités compétentes, des **conventions d'occupation temporaire du domaine public** (cf. paragraphe 6. Conventions d'occupation temporaire du domaine public).

Les porteurs de projet peuvent candidater, seuls ou en groupe, sur un ou plusieurs axes.

4. Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt

4.1. Porteur de projet éligible

Le présent appel à manifestation d'intérêt cible particulièrement des acteurs économiques intervenant dans le champ de la mobilité partagée.

Sont éligibles :

- Les entreprises, seules ou en groupement
- Les associations,
- Les laboratoires et organismes de recherche sur la thématique de la mobilité et / ou du numérique

Un porteur doit déposer un seul dossier de candidature rassemblant ses différents projets sur chacun des axes adressés.

4.2. Nature du soutien

Les lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt pourront bénéficier, en fonction de leurs besoins :

- D'une autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public délivrée par les autorités compétentes (cf. paragraphe 6. Conventions d'occupation temporaire du domaine public) ;
- D'une mise en avant lors d'un événement dédié et d'actions de communication ;
- De la mise à disposition de ressources : locaux (maison de la mobilité, local P+R ...), études et données, espaces de démonstration...
- D'un accompagnement dans la réalisation de l'expérimentation.

4.3. Contenu du dossier

Le dossier de manifestation d'intérêt permettra aux candidats d'élaborer leur proposition. Il sera composé des documents suivants :

➔ Une présentation du porteur de projet

Cette présentation comprendra les éléments suivants :

- Une note de présentation du candidat permettant en particulier d'apprécier sa motivation et ses capacités professionnelles et financières ;
- Une fiche descriptive du porteur de projet (cf. annexe 2, fiche descriptive du candidat)
- Un extrait Kbis de moins de trois mois du Registre du Commerce et des Sociétés en cours de validité ;
- Les attestations d'assurances professionnelles en cours de validité (responsabilité civile professionnelle) pour les candidats en activité.

➔ Une présentation du projet

Cette présentation comprendra les éléments suivants :

- Un mémoire de présentation du projet (10 pages maximum + annexes). Cette présentation permettra notamment d'identifier :
 - Les réponses du projet au regard des enjeux identifiés (cf. paragraphe 2.) ;
 - Le ou les axes de l'appel à manifestation d'intérêt visés (cf. paragraphe 3.)
 - Les publics-cibles ;
 - Les besoins pour la mise en œuvre de l'expérimentation (surface d'implantation, infrastructure, collaborations...)
- Un planning de mise en œuvre du service et des mesures proposées par l'opérateur.

- Une fiche technique des engins mis à disposition, le cas échéant.

➔ **Le montage financier pressenti**

Les candidats apporteront toute précision utile à la compréhension du montage financier et du modèle économique pressenti pour le projet (tarif, répartition des coûts...).

Les documents seront rédigés en français et établis en euros.

D'une manière générale, le candidat fournira toutes les informations qu'il jugera nécessaires pour permettre l'analyse de la qualité de son projet conformément aux éléments d'appréciation définis dans les critères d'appréciation du contenu du projet.

4.4. Demande de renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique ou administratif qu'ils jugeraient nécessaire, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard le 18 juin 12h, une demande de renseignement à l'adresse suivante :

mobimix@valenciennes-metropole.fr

Il y sera répondu collectivement par messagerie électronique.

4.5. Critères de recevabilité et d'éligibilité

Valenciennes Métropole, en charge de la gestion administrative de l'AMI, s'assurera de la recevabilité et de l'éligibilité des dossiers.

Ne sont pas recevables :

- Les dossiers soumis hors délai.
- Les dossiers incomplets
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (utilisation des modèles fournis, envoi des documents aux formats word, pdf et excel, ou équivalent).

Ne sont pas éligibles :

- Les projets n'entrant pas dans le champ de l'expérimentation,
- Les porteurs de projets ne répondant pas aux critères mentionnés,
- Les projets de plus de 18 mois.

4.6. Sélection des manifestations d'intérêt

La sélection des manifestations d'intérêt sera réalisée par une commission technique composée des services de Valenciennes Métropole, du SIMOUV, de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et des Villes concernées.

L'analyse technique portera sur les critères de sélection définis ci-dessous et viendra éclairer les choix du **Comité de sélection**. Cette commission technique se laisse la possibilité de demander aux équipes projet tous compléments ou précisions nécessaires à la compréhension et à l'analyse de la manifestation d'intérêt. Les réponses devront être apportées dans la forme demandée et le délai imparti.

Le Comité de sélection sera composé des partenaires du projet (Valenciennes Métropole, SIMOUV, Transalley, UPHF, Villes concernées). Ce Comité sera soumis à des exigences de confidentialité.

A l'issue du Comité de sélection, les partenaires publics auront la liberté d'échanger avec les équipes présélectionnées dans des formes qui seront précisées ultérieurement. Il s'agira notamment d'informer les équipes des remarques émises par le Comité de sélection, de pointer les forces et faiblesses des projets telles qu'elles ressortent de l'analyse technique, d'identifier les marges de progression des projets puis d'échanger sur les montages juridico-financiers.

4.7. Critères de sélection des candidatures

Les opérateurs retenus seront ceux ayant reçu la meilleure note globale à l'issue de l'examen des projets et suite aux auditions le cas échéant. Toutefois, le Comité de sélection se réserve la possibilité de déclarer à tout moment la présente procédure sans suite pour un motif d'intérêt général. Aucune

indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition. Les candidats non retenus recevront une notification par courrier LRAR dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la décision.

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront contenir l'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation. Seules les propositions de projets satisfaisant aux critères de recevabilité et d'éligibilité seront évaluées.

Les critères d'analyse des projets sont :

- La capacité financière et technique du candidat à mener le projet à bien ;
- La pertinence du projet au regard des enjeux définis pour l'expérimentation ;
- Les mesures envisagées pour respecter les règles de circulation et de stationnement, la sécurité de l'ensemble des usagers et favoriser un usage pacifié de l'espace public ;
- Les outils et moyens envisagés pour inciter à l'usage du service ;
- Les modalités de collaboration envisagées avec les partenaires de l'expérimentation.

4.8. Modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers sont à transmettre **avant le 02/07/2021 12h, par voie dématérialisée**, à l'adresse mail suivante :

mobimix@valenciennes-metropole.fr

Un accusé de réception électronique sera délivré.

5. Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : 01/06/2021
- Clôture des dépôts de dossiers : 02/07/2021, 12h
- Analyse des candidatures : juillet/août 2021
- Lancement de l'expérimentation : à compter de septembre 2021, dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité

Ce calendrier est donné à titre prévisionnel et est susceptible d'évoluer.

6. Conventions d'occupation temporaire du domaine public

Les porteurs de projets devront conclure, avec les autorités compétentes, des **conventions d'occupation temporaire du domaine public** qui fixeront avec précision l'ensemble des droits et obligations de chaque partie. Les conventions devront être signées avec les autorités compétentes suivantes :

- Villes concernées
- SIMOUV (gestionnaire des P+R)
- Université Polytechnique Hauts-de-France (gestionnaire du Campus du Mont Houy)

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sera personnelle, précaire et révocable, et ce conformément à l'article L2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le nombre d'engins autorisé sur le territoire en cours d'exécution de la convention pourra être ajusté, notamment pour garantir la tranquillité et la sécurité du domaine public.

Chaque candidat retenu à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt sera avisé par courrier LRAR contenant la convention d'occupation temporaire du domaine public qui le liera à l'autorité compétente.

Chaque candidat ainsi retenu devra retourner par courrier LRAR cette convention dûment signée dans un délai de 15 jours suivant la réception du document. Ce délai est impératif et ne pourra être prorogé.

A défaut de retour de la convention dans le délai imparti, le candidat sera définitivement exclu de la présente procédure.

La convention d'occupation temporaire du domaine public entrera en vigueur à la date et pour une durée de 12 à 18 mois.

Les candidats retenus seront notamment tenus de transmettre les éléments suivants :

- La fiche technique actualisée des modèles d'engins déployés ;
- Les attestations de conformité de l'installation électrique (type certificat CONSUEL) ;
- Les données « statiques, historiques et dynamiques sur les déplacements, y compris celles relatives à la localisation des véhicules, cycles et engins de déplacement personnel disponibles » conformément à l'article L.1115-1 du code des transports issu de l'article 25 de la Loi d'orientation des mobilités ;
- Un calendrier prévisionnel des évolutions commerciales de leurs services, et ce à titre informatif afin que les partenaires du projet aient une connaissance des projets mis en œuvre par les opérateurs ;
- Toutes modifications liées à l'exploitation du service (ex : assurance, conditions générales d'utilisation...).

Des rencontres avec les gestionnaires pourront avoir lieu selon les besoins des candidats retenus ou si des difficultés dans la mise en œuvre de la convention sont constatées.

Prescriptions :

Conformément à l'article 41 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), l'élaboration des conventions s'appuiera sur les 8 prescriptions visant à garantir une qualité du service en cohérence avec les enjeux de la transition écologique des transports :

- **Transmission d'informations de l'opérateur à la collectivité**
- **Nombre de véhicules déployés**
- **Conditions spatiales du déploiement des véhicules**
Les partenaires de l'expérimentation attirent d'ores et déjà l'attention des candidats que le déploiement de trottinettes en libre-service n'est pas envisagé sur le site-pilote « Grand Campus Mont Houy / Transalley ».
- **Mesures permettant le respect des règles de circulation et de stationnement**
- **Mesures permettant le retrait de véhicules hors d'usage ou en fin de service**
- **Mesures permettant le respect des plafonds d'émission polluantes et de gaz à effet de serre**
- **Restrictions concernant l'apposition de publicité sur les véhicules**
- **Mesures permettant le respect de la tranquillité du voisinage**

ANNEXES

ANNEXE 1 : PRESENTATION DES SITES-PILOTES

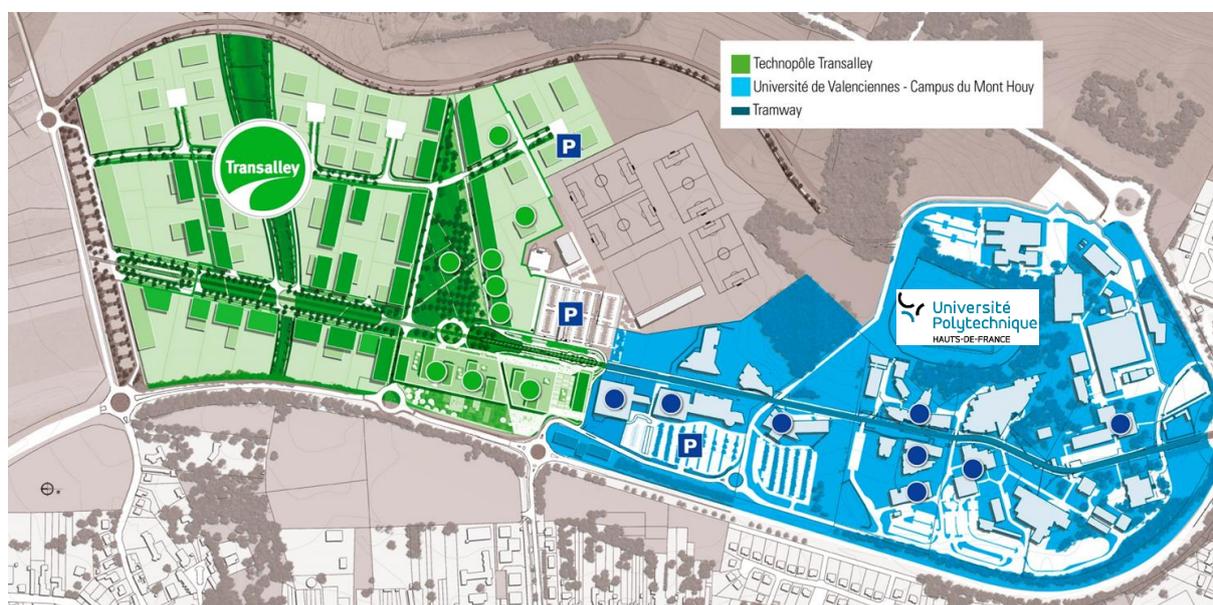
Site-pilote « Grand Campus Mont Houy / Technopôle »

Descriptif du site :

Implanté sur 3 communes (Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars et Trith-Saint-Léger), le Grand Campus Mont Houy s'étend sur **79 ha**. Le site est composé de :

- L'**Université Polytechnique Hauts-de-France** (45ha) comprenant, outre des bâtiments d'enseignement, 6 laboratoires de recherche, 2 résidences universitaires (900 logements) et 2 restaurants universitaires ;
- Le technopôle Transalley (34ha) : Parc d'innovation dédié aux mobilités et transports durables, aménagé par Valenciennes Métropole.

Le site Grand Campus Mont Houy accueille près de **8 500 usagers** : environ 7 000 étudiants et 1 500 personnes travaillant à l'Université et dans les établissements implantés sur le technopôle.



Plus d'informations sur www.uphf.fr/embed/plan-campus-mont-houy et www.transalley.com

Diagnostic mobilité :

Pratiques de mobilité :

Dans le cadre du diagnostic réalisé, plusieurs types de déplacements ont été identifiés concernant le développement de la mobilité partagée :

- Les **déplacements internes** réalisés par les étudiants et salariés au sein du campus entre les arrêts de tram, le P+R, les lieux d'enseignement et les équipements (résidences, restaurants, installations sportives). Une polarité est notamment identifiée au nord du Campus avec la proximité de la Maison des services aux étudiants (lieu d'accueil du Campus), d'un restaurant et d'une résidence universitaire ainsi que des bâtiments administratifs (cf. carte).
- Les **déplacements de proximité** (inférieurs à 2km) entre le campus et les zones urbaines, les pôles commerciaux environnants et la gare TER du Poirier.
- Les **déplacements Campus ↔ centre-ville de Valenciennes** en lien avec la desserte TER et TGV de la gare de Valenciennes mais aussi pour des motifs loisirs et achat.
- Les **déplacements à destination du Campus** comprenant :
 - Des **déplacements réguliers** en lien avec les activités de l'Université et du technopôle (domicile-travail et domicile études) et à la présence du parking-relais Université (rabattement sur le tramway) ;

- Des **déplacements plus occasionnels** (visiteurs) liés événements mis en place sur le technopôle Transalley notamment les conférences et expositions de l'[Institut des Mobilités et des Transports Durables](#) (IMTD).

Offre de services de mobilité :

▪ **Accessibilité automobile :**

- Une **offre de stationnement** répartie sur l'ensemble du campus universitaire (15 parkings publics) et le technopôle (8 parkings privés)
- Un **parking-relais** de de 350 places équipé de bornes de recharge électrique (stationnement gratuit sans dispositif de contrôle d'accès)
- Une **offre de covoiturage** s'appuyant sur la plateforme régionale Pass Pass Covoiturage (mise en place d'une communauté Campus Mont Houy)



Entrée du parking-relais Université

▪ **Desserte modes actifs :**

- Une **offre de stationnement vélo** répartie sur l'ensemble du Campus (cf. carte) ;
- Une **aire piétonne** longeant la ligne de tramway sur l'intégralité du linéaire traversant le Campus (espace accessible aux vélos) ;
- Un **réseau de liaisons douces** irriguant le Campus ;
- Un **parcours « Bien-être »** matérialisé par « La Ligne bleue » (cf. photo) mis en place pour favoriser la pratique libre d'activités sportives sur le Campus (modules sportifs, piste finlandaise, cheminements piétons...).



Abris vélos installés sur le Campus du Mont Houy et « La ligne bleue »

▪ **Desserte en transport en commun (réseau Transvilles) :**

- **3 stations de tramway** desservant le Campus : Campus Mont Houy (112 000 validations/an), Moriamez Recherche (105 000), Famars Université (213 000)¹
- 1 ligne de **bus express Illigo 1** assurant une liaison entre Denain et le Campus (station Famars Université)
- 1 ligne de **bus de soirée Luciole** assurant une liaison, 7j/7 de 21h30 à 1h30, entre le centre-ville (gare) et le Campus (station Famars Université)
- Des **lignes de bus en rabattement** sur la station de tramway Famars Université
- Un service de **transport à la demande Taxival** desservant le P+R Famars Université
- Des **outils d'information et de billettique** : Carte régionale *Pass Pass* (sans contact), application Transvilles, application Tixi Pass
- Une **tarification avantageuse pour les moins de 25ans** : l'abonnement *Pass & Go* permet de voyager gratuitement et de manière illimitée sur l'ensemble du réseau Transvilles (bus, tram, TER et Taxival) du 1^{er} septembre au 31 août.



Aire piétonne le long de la ligne de tramway desservant le Campus / Station Famars Université

▪ **Desserte ferroviaire :**

- Depuis la **gare de Valenciennes** (TER et TGV) desservie par la ligne de tramway T1 (20' de temps de trajet)
- Depuis la **gare du Poirier** à Trith-Saint-Léger (TER) desservie par la ligne de bus S1 (10' de temps de trajet entre la gare et le Campus)

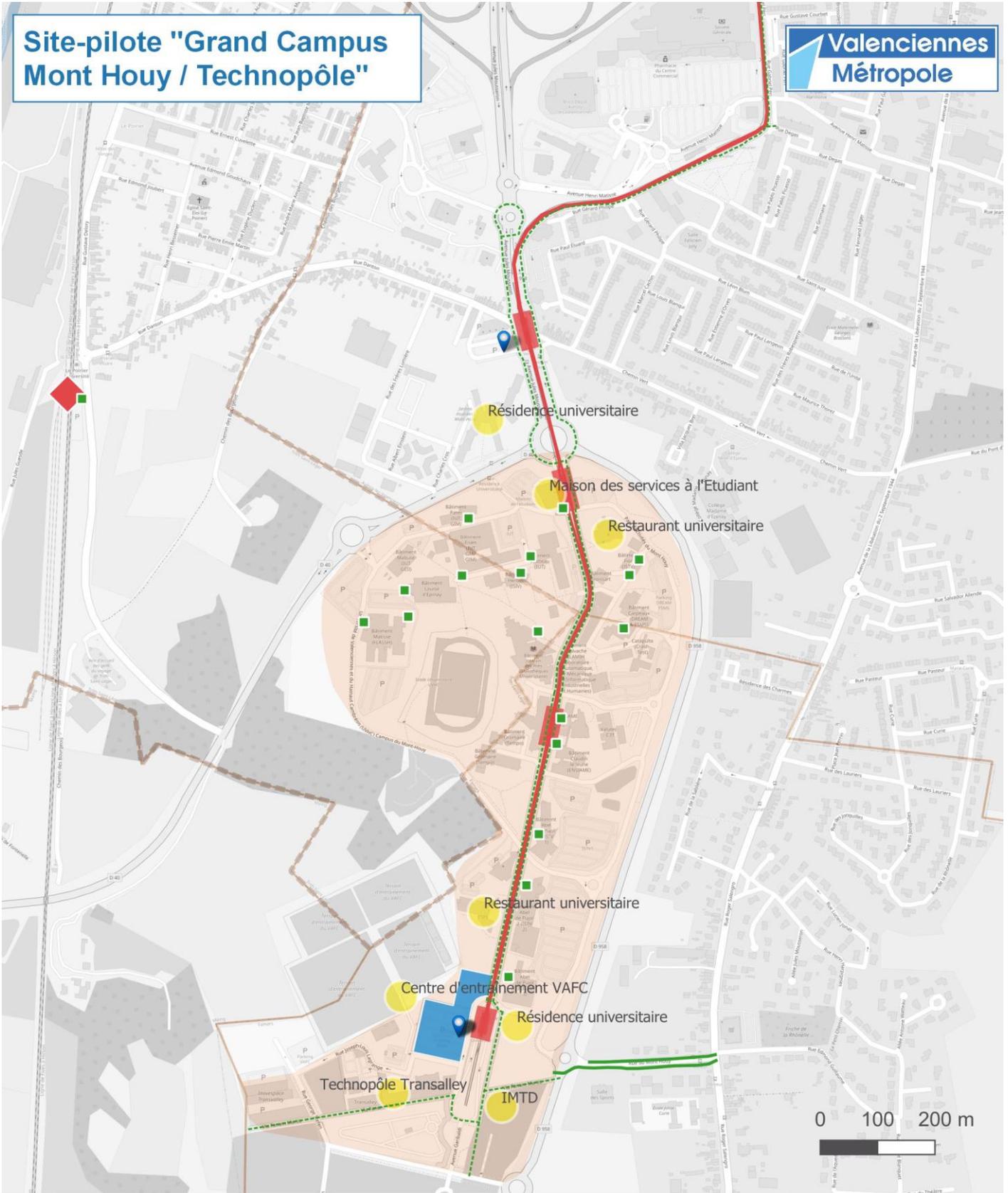
Enjeux de mobilité identifiés :

- Une **offre de services de mobilité douce et partagée de dernier kilomètre** pouvant favoriser, en combinaison avec le tram, les **pratiques intermodales** et le **report vers des solutions plus durables** pour les déplacements de proximité à l'intérieur du Campus et dans un rayon de 1 à 2 km autour du site ;
- Un **élargissement des solutions de mobilité** pouvant répondre, plus largement, à des besoins de mobilité pour accéder à l'emploi, à la formation, aux commerces, services et équipements ;
- Un développement de l'**usage du vélo contraint** par l'absence d'itinéraires cyclables identifiés et sécurisés notamment sur l'axe reliant le Campus au centre-ville de Valenciennes avec une problématique du franchissement de l'autoroute A2 ;
- Une volonté de l'Université d'**encourager la mobilité active** et de **lutter contre les conflits d'usage** pouvant intervenir dans l'espace public notamment entre les piétons et les cycles.

¹ Validations 2019 T1 - Source : SIMOUV/Transvilles

- Des **changements de pratique de mobilité** à accompagner par l'incitation et le développement l'offre de services ;
- Des phénomènes récurrents de **saturation du parking-relais Université** liés à des usages supplémentaires non prévus initialement : stationnement des étudiants et du personnel de l'IAE Valenciennes (900 personnes), des visiteurs de l'Institut des Mobilités et des Transports Durables (IMTD) et des usagers du centre d'entraînement du VAFC...
- Une pratique du **covoiturage** peu développée ;
- Des **publics-cibles**, notamment étudiant, pouvant rencontrer des **difficultés d'accès aux solutions de mobilité** liées au coût, à l'utilisation des outils numériques ou encore aux compétences nécessaires à la combinaison des offres.
- Une **connaissance des pratiques de mobilité** à consolider l'échelle du site ;

Site-pilote "Grand Campus Mont Houy / Technopôle"



Offre de services de mobilité :

-  Parking-relais
-  Station de tramway
-  Ligne de tramway
-  Gare TER

Aménagements cyclables existants :

-  piste cyclable
-  aire piétonne
-  Abris vélos (5 arceaux)
-  Borne de recharge électrique

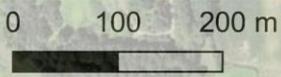
Orange square icon Périmètre du site-pilote

-  Polarités
-  Limite communale
-  Limite intercommunale

Sources : SIMOUV, ADAV, CAVM, OSM

Site-pilote "Grand Campus Mont Houy / Technopôle"

Valenciennes Métropole



Offre de services de mobilité :

- Parking-relais
- Station de tramway
- Ligne de tramway
- ◆ Gare TER

Aménagements cyclables existants :

- piste cyclable
- - - aire piétonne
- Abris vélos (5 arceaux)
- 📍 Borne de recharge électrique

■ Périmètre du site-pilote

- Polarités
- Limite communale
- Limite intercommunale

Sources : SIMOUV, ADAV, CAVM, IGN

Site-pilote « Parking-relais Nungesser / Pompidou »

Descriptif du site :

Implanté sur la commune de Valenciennes, le parking-relais Nungesser est un des 5 parkings-relais aménagé par le SIMOUV à l'occasion de la mise en place de la ligne 1 du tramway. Situé sur une des principales entrées de l'agglomération, l'Avenue Pompidou (30 000 véhicules/jour), le parking-relais est localisé dans une zone urbaine dense à proximité du centre-ville (1km de la Place d'Armes) et proche d'un centre commercial.

Diagnostic mobilité :

Pratiques de mobilité :

Des pratiques marquées par :

- Une fréquentation majoritaire par les personnes rejoignant le centre-ville de Valenciennes, notamment en combinaison avec le tramway (72% des usagers empruntent le tramway selon une enquête réalisée en 2015) ;
- Une occupation du parking par les habitants des quartiers environnants ;
- Une utilisation comme parking d'appoint pour le Stade Nungesser, accessible par une liaison douce (700m)

Offre de services de mobilité :

- Une desserte efficace par le **tramway** (lignes T1 et T2) : **station Nungesser** (fréquence de 12', 125 350 validations/an²) ;
- Un **parking de 260 places** (stationnement gratuit et sans dispositif de contrôle d'accès) ;
- Une **accessibilité directe** depuis l'Avenue Pompidou, connectée à l'autoroute A2 ;
- Une **liaison douce** aménagée entre le parking-relais et le centre aquatique et le stade Nungesser.



Entrée du parking-relais Nungesser

² Validations 2019 T1 - Source : SIMOUV/Transvilles

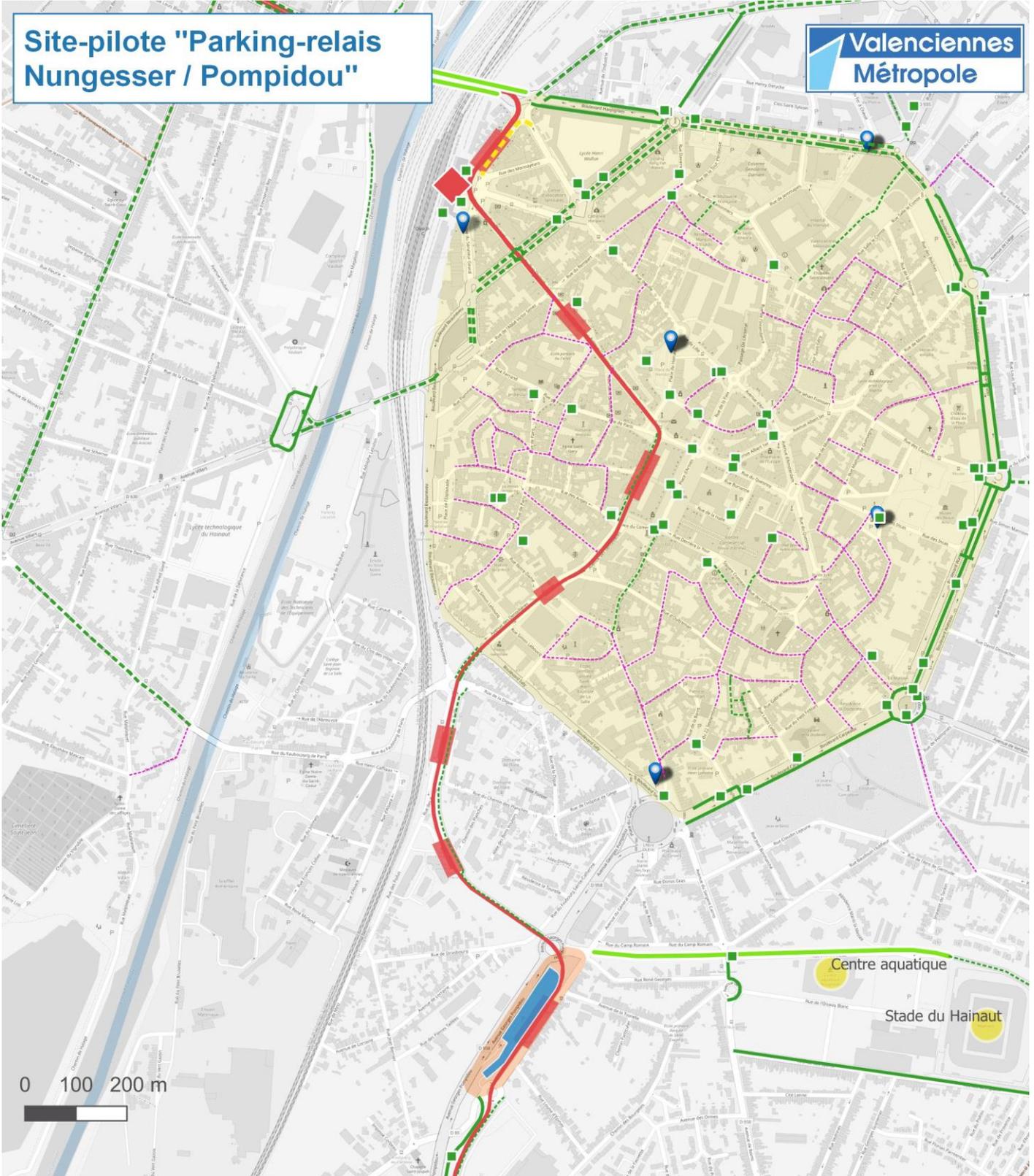


Ligne de tramway desservant le parking-relais Nungesser / Station Nungesser

Enjeux de mobilité identifiés :

- Une **offre de services de mobilité douce et partagée de dernier kilomètre** pouvant favoriser, en combinaison avec le tram, les **pratiques intermodales** et le **report vers des solutions plus durables** notamment pour rejoindre le centre-ville ;
- Une **attractivité et une visibilité** du site à renforcer pour favoriser le **rabattement automobile** et le report modal sur le tramway et les modes doux ;
- Un **élargissement des solutions de mobilité** pouvant répondre à des besoins de mobilité des habitants pour accéder à l'emploi, à la formation, aux commerces, services et équipements ;
- Des **continuités cyclables** entre le P+R et le centre-ville de Valenciennes à conforter et à sécuriser par l'avenue du Général Horne et la Place du Canada, en lien avec les orientations de l'étude modes doux ;
- Des **changements de pratique de mobilité** à accompagner par l'incitation et le développement l'offre de services ;
- Des **publics-cibles** pouvant rencontrer des **difficultés d'accès aux solutions de mobilité** liées au coût, à l'utilisation des outils numériques ou encore aux compétences nécessaires à la combinaison des offres.
- Une **connaissance des pratiques de mobilité et des usages** du site à consolider ;

Site-pilote "Parking-relais Nungesser / Pompidou"



Offre de services de mobilité :

- Parking-relais
- Station de tramway
- Ligne de tramway
- Gare TER

Aménagements cyclables existants :

- piste cyclable
- aire piétonne
- bande cyclable
- double sens cyclable
- voie verte
- couloir bus+vélo
- Stationnement Vélos

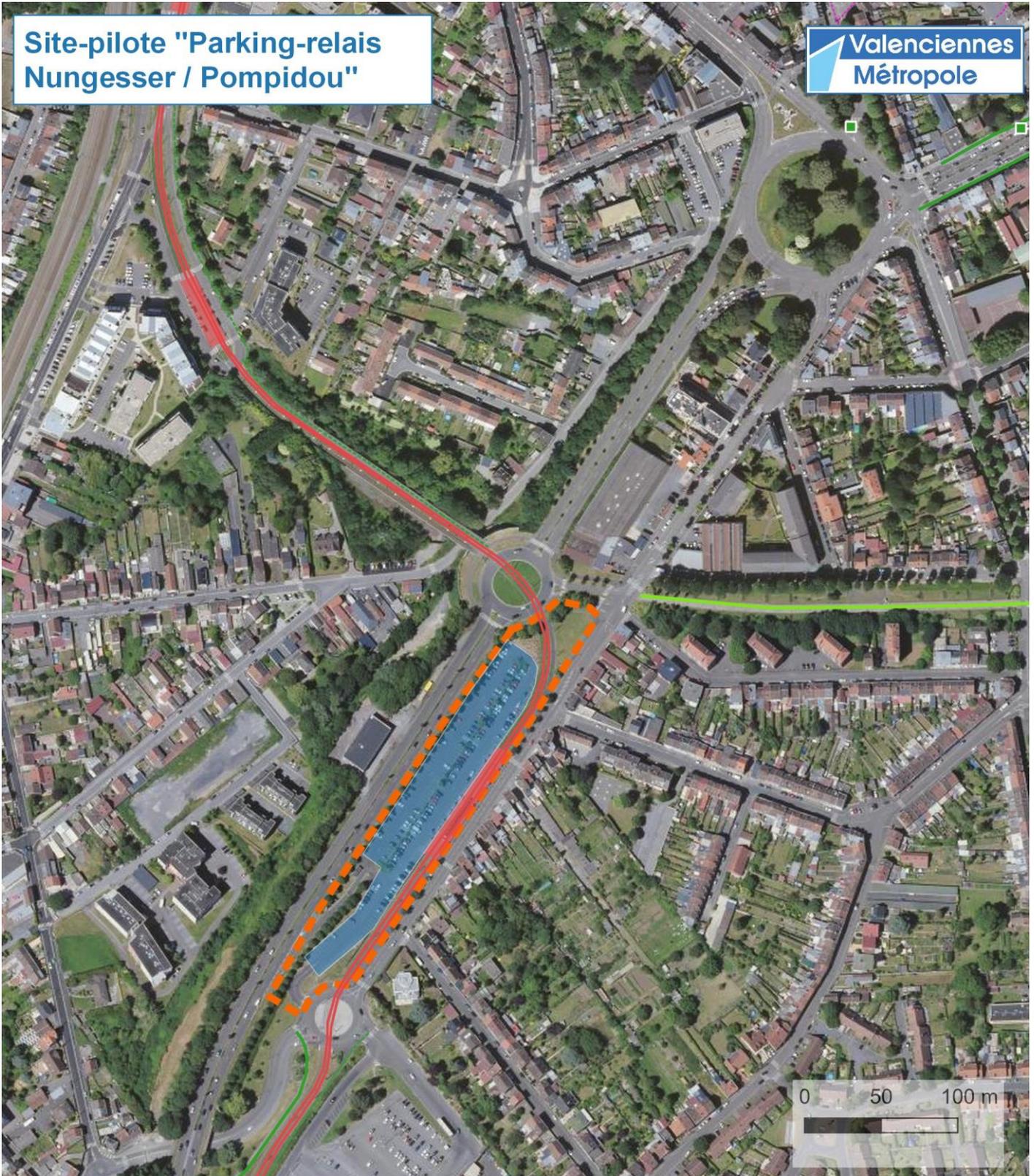
- Borne de recharge électrique

- Périmètre du site-pilote
- Polarités
- Limite communale
- Limite intercommunale

Sources : SIMOUV, ADAV, CAVM, OSM

Site-pilote "Parking-relais Nungesser / Pompidou"

Valenciennes
Métropole



Offre de services de mobilité :

- Parking-relais
- Station de tramway
- Ligne de tramway
- Gare TER

Aménagements cyclables existants :

- piste cyclable
- aire piétonne
- bande cyclable
- double sens cyclable
- voie verte
- couloir bus+vélo
- Stationnement Vélos

Borne de recharge électrique

Périmètre du site-pilote

Polarités

Limite communale

Limite intercommunale

Sources : SIMOUV, ADAV, CAVM, IGN

ANNEXE 2 : FICHE DESCRIPTIVE DU CANDIDAT

Structure

RAISON SOCIALE :
STATUT JURIDIQUE :
SIEGE SOCIAL :
OBJET :
NUMERO SIREN :
DATE DE CREATION :
MAIL :
TELEPHONE :
SITE INTERNET :

Dirigeant

NOM :
PRENOM :
QUALITE :
TELEPHONE :
MAIL :

Représentant auprès de Valenciennes Métropole

NOM :
PRENOM :
QUALITE :
ADRESSE (si différente de celle de la structure) :
TELEPHONE :
MAIL :